Date de dépôt : 2 octobre 2013

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Thierry Cerutti : Le DIP donne des informations sensibles à un candidat socialiste, qui les utilise pour sa campagne

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 20 septembre 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En date du 30 mai 2013, j'ai déposé la question écrite urgente (QUE) intitulée : Le DIP donne des cours particuliers aux socialistes !

dont on retrouve le résumé sous le lien ci-dessous :

 ${\it http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00087A.pdf}$

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat socialiste Charles BEER, déclare de manière maladroite :

« Le DIP ne met pas de fonctionnaires à disposition de responsables politiques, ni d'élus, quel que soit leur parti politique. Il ne favorise dès lors pas l'élection d'un socialiste.

Le conseiller d'Etat chargé du DIP fait en sorte que son département oeuvre pour l'intérêt général, défende les valeurs de la République. Il ne se comporte pas en « chef de bande ».

Par ailleurs, le Conseil d'Etat rappelle qu'en toutes circonstances tout fonctionnaire se doit de respecter son secret de fonction ainsi que son horaire de travail. »

Il est particulièrement surprenant que le chef du DIP fasse allusion à « un chef de bande » pour se défendre d'en être un. Je n'avais, quant à moi, jamais imaginé qu'il en fût un, ni même d'ailleurs son suppôt. Non, je vois plutôt ce dernier dans la peau d'un personnage de fiction, héros d'un conte de fées moderne de la littérature pour enfants, se prénommant Pinocchio.

QUE 109-A 2/3

Je remercie le conseiller d'Etat Charles BEER pour sa réponse. Il me conforte dans mon sentiment qu'il est bien le champion des contre-vérités et de la manipulation, puisqu'il précise : « le fonctionnaire se doit de respecter son secret de fonction »

Dès lors je m'interroge : comment se fait-il que le socialiste Thierry Apotheloz soit venu faire croire, le jeudi 16 mai 2013 à 11h00 sur Léman Bleu, dans le cadre de l'émission « le Grand Genève à Chaud » au journaliste Pascal Decaillet, qu'il avait un super projet ? Qu'il avait un scoop personnel à partager ! Il proposait en effet « d'organiser une seconde rentrée scolaire au printemps pour les élèves en échec ».

Quelques jours plus tard, nous apprenions par le témoignage de M. Evéquoz, à l'émission GAC que le DIP planchait sur ce projet depuis une année déjà. Le journaliste, surpris, a dû faire le constat en direct que M. Apothéloz lui avait présenté cette même idée en se l'attribuant de manière éhontée!

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- Est-ce que le conseiller d'Etat en charge du DIP peut nous expliquer comment son élève socialiste a pu donner une information relevant du secret de fonction ?
- Est-ce que le DIP est sous la tutelle du parti socialiste?
- Quel effet cela procure-t-il d'avoir été pris la main dans le sac en train de mentir?
- En parlant de chef de bande, le Conseil d'Etat fait il allusion à ses propres troupes socialistes ?

3/3 QUE 109-A

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le 16 avril 2013 s'est tenu le 27° Forum Vision 3 sur le thème des dispositifs destinés aux jeunes en difficulté. A cette occasion, devant les 220 personnes présentes à ce débat, le conseiller d'Etat chargé du DIP a insisté sur l'intérêt que représente l'organisation de deux rentrées par année, une en septembre et l'autre en janvier.

La veille, il avait déjà évoqué pareille mesure afin de lutter contre le décrochage scolaire devant la Conférence de l'instruction publique composée, comme l'exige la loi sur l'instruction publique, de 42 membres dont un membre par parti politique représenté au Grand Conseil.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : Charles BEER